



Frais d'huissier ajouté au loyer

Par **lorela**, le **01/04/2008** à **17:41**

Mon bailleur a-t-il le droit d'ajouter sur l'avis de paiement du loyer des frais d'huissier pour une affaire en cours et dont je n'ai reçu aucun jugement me condamnant. L'affaire est passé au tribunal début janvier et il y avait 2 mois de délibéré.
je vous remercie

Par **Erwan**, le **01/04/2008** à **21:38**

Bjr,

si l'affaire a été jugée et que vous êtes condamné aux dépens, pourquoi pas ?

Si c'est dû, n'attendez pas une procédure de recouvrement pour payer.